

Rapport sur le vote par procuration

Revue de l'exercice 2022

2022

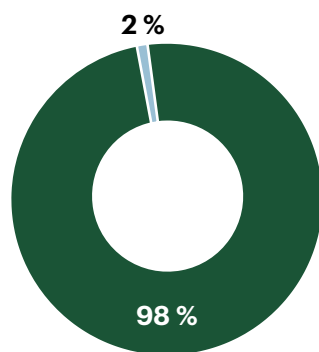
À propos du rapport

Le présent rapport résume les activités de vote par procuration pour l'exercice 2022 dans l'ensemble des portefeuilles gérés par Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) aux États-Unis, au Canada et sur les marchés internationaux. Le vote par procuration est un élément important de nos efforts de gestion et d'actionnariat actif; il nous permet d'influencer les pratiques des entreprises, en particulier dans le domaine de la gouvernance d'entreprise et des enjeux environnementaux et sociaux.

Pour en savoir plus sur nos lignes directrices relatives au vote par procuration, visitez notre [site Web](#) > Veuillez noter que ce rapport est fondé sur l'exercice de GPTD qui commence le 1^{er} novembre 2021 et se termine le 31 octobre 2022.

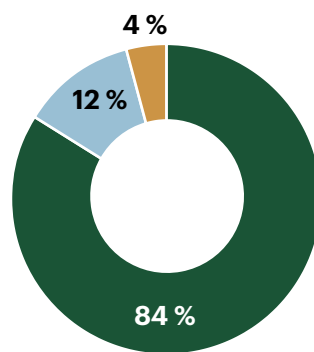
Figure 1 : Activités de vote de base

1.1 Votes possibles¹ et votes exercés²



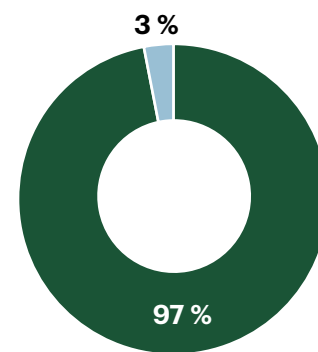
■ Votes exercés
■ Votes possibles

1.2 Directives relatives aux votes



■ Pour
■ Contre
■ Abstention

1.3 Propositions soumises au vote, par auteur

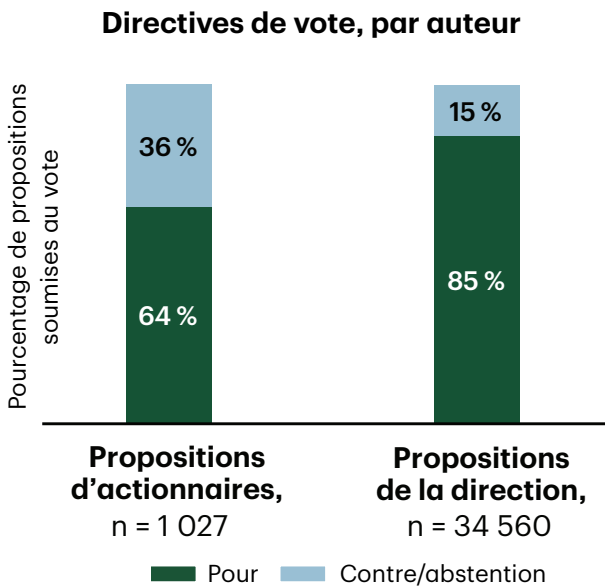


■ Direction
■ Actionnaire

¹Nombre de réunions (2 909), nombre de bulletins de vote (17 498) et nombre de propositions (36 348)

²Propositions adoptées en pourcentage du total des propositions soumises au vote

Figure 2 : Activités de vote

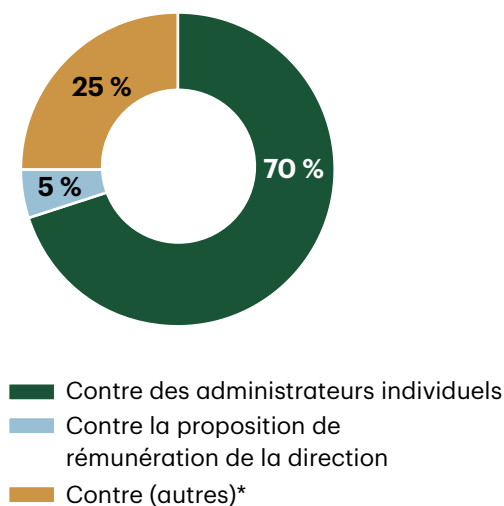


Source : GPTD, ISS. Au 31 octobre 2022.

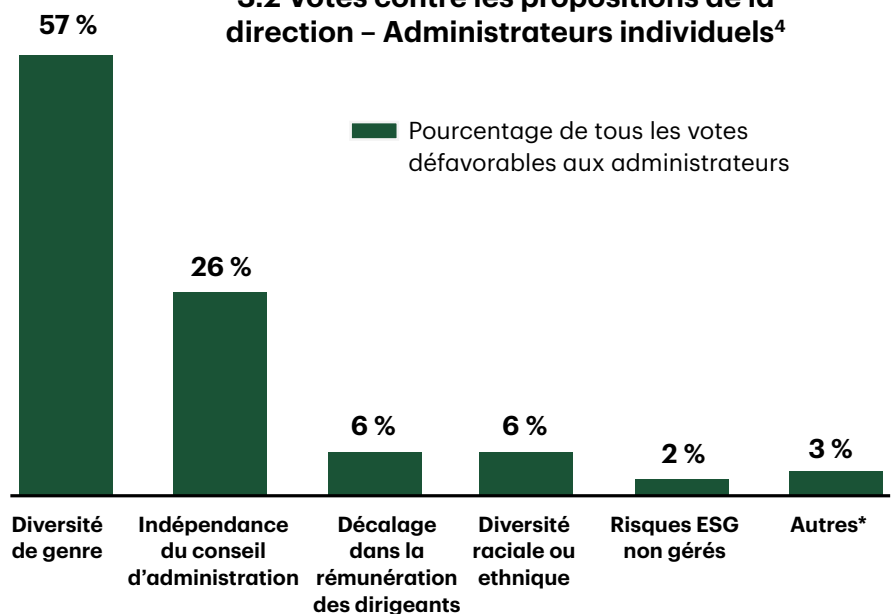
- Pour l'exercice 2022, GPTD a exercé son droit de vote sur 35 649 propositions au total, en hausse de 6 % par rapport à 2021. La période de pointe de la saison des votes par procuration a été observée aux deuxième et troisième trimestres, ce qui représente environ 90 % de nos activités de vote.
- La majorité des votes contre la direction (70 %) était des votes contre des administrateurs individuels, en grande partie en raison d'un manque de diversité au sein du conseil d'administration. Parmi les votes défavorables aux administrateurs, 26 % étaient liés à un manque d'indépendance du conseil d'administration. Le déséquilibre dans la rémunération des dirigeants a également alimenté une part importante des votes contre les administrateurs et a souvent accompagné un vote contre les propositions de la direction concernant la rémunération. De plus, GPTD a voté contre les administrateurs de 41 sociétés en raison d'une incapacité à gérer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- GPTD a exercé son droit de vote sur 34 % de propositions d'actionnaires de plus qu'en 2021, pour un total de 1 027 propositions d'actionnaires. GPTD a soutenu 64 % de ces propositions (656 propositions d'actionnaires), dont 188 propositions axées sur les enjeux sociaux et 114 sur les enjeux environnementaux.
- Nous restons attentifs à l'évolution sectorielle et veillons à ce que nos lignes directrices sur le vote par procuration restent conformes à nos perspectives et à nos pratiques gagnantes en constante évolution.

Figure 3 : Votes contre les propositions de la direction

3.1 Vote contre les propositions de la direction – Aperçu³



3.2 Votes contre les propositions de la direction – Administrateurs individuels⁴



*Autres questions de gouvernance d'entreprise

³Contre les administrateurs = votes contre les administrateurs individuels

⁴Certains administrateurs peuvent avoir reçu un vote « contre » ou une abstention pour plus d'une raison (p. ex., manque de diversité de genre et manque de diversité raciale ou ethnique au sein du conseil d'administration).

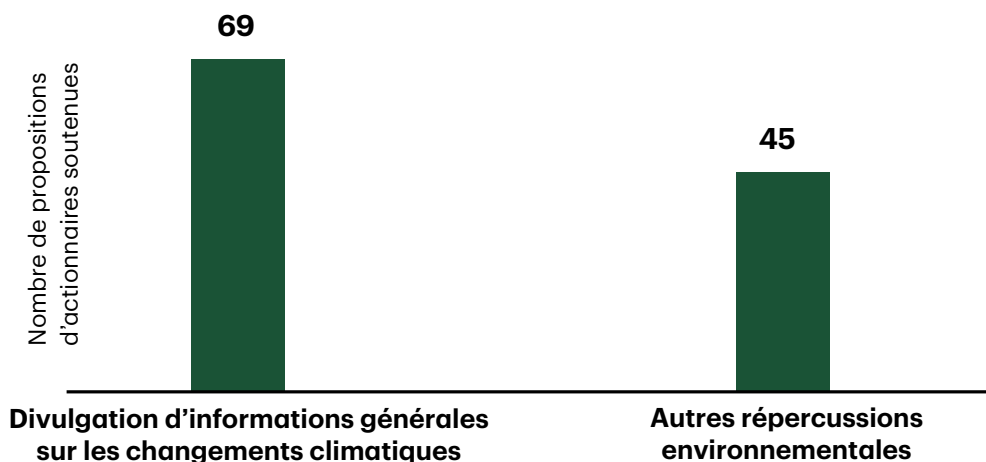
Source : GPTD, ISS. Au 31 octobre 2022.

Propositions d'actionnaires soutenues – enjeux environnementaux et sociaux

Principaux points à retenir des propositions d'actionnaires

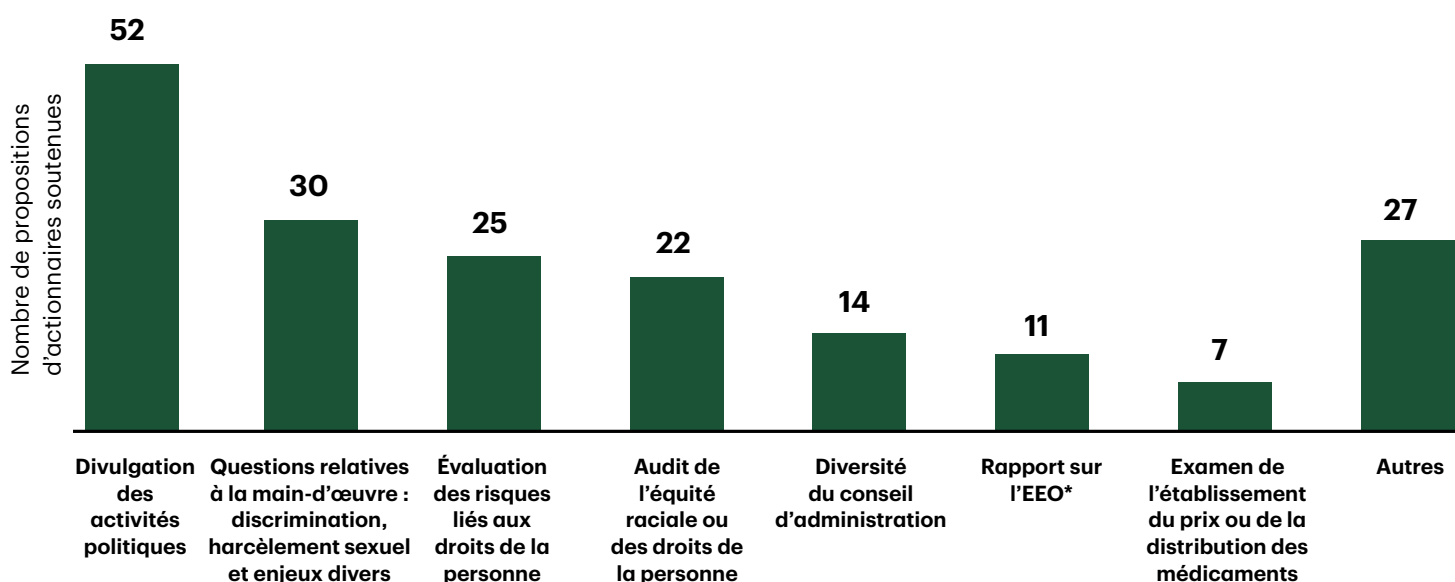
- GPTD a soutenu 75 % des propositions d'actionnaires en faveur de l'environnement présentées, soit celles de 62 sociétés. Nous avons continué d'appuyer les propositions visant à améliorer l'information fournie par les sociétés au sujet des risques climatiques. Nous avons également appuyé plusieurs propositions qui visent à ce que les sociétés évaluent et atténuent les effets environnementaux négatifs sur la collectivité environnante et les activités qui peuvent représenter une menace pour les ressources naturelles.
- En ce qui concerne le pilier social, nous avons soutenu 188 propositions d'actionnaires pour 106 sociétés. Au cours de l'exercice 2022, de nombreuses sociétés de notre portefeuille ont soumis plusieurs propositions d'actionnaires qui portaient sur divers enjeux sociaux. En particulier, neuf entreprises ont fait l'objet d'au moins quatre propositions d'actionnaires à caractère social. Elles représentent à elles seules 27 % des 188 propositions à caractère social soutenues par GPTD. Une grande partie des propositions sociales soutenues par GPTD visait l'amélioration de la divulgation des activités politiques et de lobbying. Nous avons également appuyé plusieurs propositions demandant une évaluation plus approfondie des pratiques de travail des entreprises, une meilleure information sur la diversité et l'inclusion, et une évaluation des risques en matière de droits de la personne.

Figure 4 : Propositions d'actionnaires appuyées – Enjeux environnementaux



Source : GPTD, ISS. Au 31 octobre 2022.

Figure 5 : Propositions d'actionnaires soutenues – Enjeux sociaux



* EEO = Equal Employment Opportunity (ou accès à l'égalité en emploi), selon l'Equal Employment Opportunity Commission aux États-Unis.

Source : GPTD, ISS. Au 31 octobre 2022.

L'engagement et le vote par procuration à l'œuvre

Les sociétés profitent souvent de la période de vote par procuration pour informer les actionnaires des points à l'ordre du jour soumis au vote lors de l'assemblée générale annuelle. **Voici quelques points forts des discussions de GPTD avec les émetteurs et de l'évolution de la situation pour l'exercice 2022.**

Société minière 2020 – 2022

Sommaire

Nous avons régulièrement tenu des engagements périodiques auprès des représentants d'une société minière au fil des ans ainsi que des rencontres plus ciblées sur les facteurs ESG depuis 2020. À ce moment-là, la société n'avait pas de cible fixe visant la représentation des femmes au sein de son conseil d'administration ou de la haute direction dans sa politique sur la diversité.

Toutefois, elle avait indiqué avoir pour aspiration d'atteindre un taux de 30 % de diversité de genre au sein de son conseil d'administration. En 2020, GPTD a encouragé la société à intégrer son objectif de 30 % à sa politique officielle sur la diversité. Chose que la société a faite en 2021, en établissant une cible à atteindre d'ici la fin de 2022.

Résultat

Étant donné que GPTD est d'avis que les sociétés devraient compter au moins 30 % de femmes au sein de leur conseil d'administration, nous avons exercé des votes en défaveur de certains membres du conseil d'administration. Toutefois, à la fin de 2022, la société a atteint sa cible de 30 %.

Nous continuons d'encourager la diversité des genres et l'inclusion, tant au niveau du conseil d'administration que dans les postes de direction et à tous les échelons. GPTD continuera de promouvoir différentes dimensions de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans le cadre de ses efforts d'engagement accru auprès des sociétés dans lesquelles elle investit.

Société pétrolière et gazière 2021 – 2022

Sommaire

GPTD a pris plusieurs engagements axés sur le climat avec cette société à partir de 2021. Depuis le début de notre engagement, nous nous sommes concentrés, avec cette entreprise, sur deux domaines clés :

- 1) la mesure complète de ses émissions de portée 3 avec une assurance limitée ou raisonnable;
- 2) l'établissement d'objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à moyen terme qui couvrent l'ensemble de ses émissions de portées 1 et 2.

Au début de notre communication avec la société, celle-ci n'avait fourni qu'une mesure partielle de ses émissions de portée 3. De plus, elle n'a pas fourni d'assurance limitée ou raisonnable à l'égard de ses émissions de portée 3, comme elle l'avait fait pour ses mesures des émissions de portée 1 et 2.

Bien que la société ait une cible de carboneutralité à long terme pour une partie de ses émissions, elle n'avait pas de cible de réduction des émissions de GES à court ou à moyen terme, ce qui la place en retrait par rapport aux mesures prises par ses pairs et signale une possible absence de gestion adéquate des risques climatiques aux investisseurs à long terme.

Résultat

Nous avons constaté avec satisfaction qu'au cours de 2022, la société a renforcé ses pratiques d'information et mis à jour ses cibles conformément aux priorités d'engagement de GPTD.

Dans son rapport de 2022 sur la durabilité, la société a déclaré la totalité de ses émissions de portée 3 et a fourni une assurance limitée pour la première fois, ce qui la met au diapason de ses pairs du secteur.

Plus tard dans l'année, la société a annoncé de nouveaux objectifs d'émissions de portée 1 et 2 à moyen terme à l'échelle de l'entreprise, fondés sur des réductions d'émissions absolues, plutôt que sur une réduction d'intensité.

L'ambition de ces nouveaux objectifs place cette société en tête de son groupe de référence. En tant qu'important actionnaire de la société, GPTD continue de s'engager à l'égard du plan d'action et des progrès de la société en matière de changements climatiques.

Durabilité

Compagnies de chemins de fer 2022

Sommaire

Deux importantes compagnies de chemin de fer exerçant leurs activités en Amérique du Nord ont présenté cette année des propositions dans le cadre du processus de prise de décisions concernant les changements climatiques (société A et société B). Ces votes non contraignants demandent aux actionnaires de la société d'évaluer et d'approuver son plan de lutte contre les changements climatiques.

Les plans de lutte contre les changements climatiques de la société A sont des plus ambitieux au sein du groupe de pairs. En effet, les cibles de réduction des émissions de GES couvrent les trois champs d'application relatifs aux émissions à court, à moyen et à long terme. La société avait une trajectoire détaillée quant à la façon dont elle atteindrait ses objectifs, et elle a fourni aux investisseurs des informations transparentes, conformément aux recommandations du groupe de travail sur l'information relative aux changements climatiques créé par le Conseil de stabilité financière, une entité internationale qui surveille le système financier mondial. Le plan de la société B avait des aspects convaincants, mais il n'était pas aussi ambitieux que celui de son principal concurrent. Le plan de la société B couvrait les émissions des portées 1 et 2, et une partie des émissions de portée 3, seulement à moyen terme. La société avait également indiqué les trajectoires à suivre pour atteindre ses objectifs à moyen terme.

Résultat

GPTD a soutenu le plan de lutte contre les changements climatiques de la société A et voté contre le plan de lutte contre les changements climatiques de la société B. L'absence de cibles à long terme et la couverture partielle des émissions de portée 3 constituaient les différences notables entre les deux plans. Dans ce contexte, GPTD a jugé prudent de tirer parti de l'analyse comparative des pairs et de voter contre le plan de lutte contre les changements climatiques de la société B.

Nous avons depuis noué le dialogue avec la société B ainsi que communiqué les raisons à l'appui de notre vote et nos attentes pour l'année à venir. Nous continuerons de dialoguer avec ce groupe pour encourager des mesures et des ambitions plus solides en matière de changements climatiques.

Ambition

Sommaire

GPTD préfère généralement que les postes de président du conseil d'administration et de chef de la direction soient dissociés en raison de leurs rôles et responsabilités distincts. Au début de l'exercice 2022, nous avons abordé ce sujet avec une société financière nord-américaine en ce qui a trait à la structure combinée du président du conseil et du chef de la direction de la société. Guidée par notre point de vue, GPTD a voté en faveur de ce qui est devenu des propositions d'actionnaires récurrentes qui demandaient la séparation des deux rôles.

Même si nous avons constaté que la société était généralement réceptive à nos réflexions durant cet engagement, nous n'avons eu aucune indication à ce moment-là qu'elle envisagerait de modifier cette structure.

Résultat

Plus tard dans l'année, la société a annoncé qu'elle avait adopté une politique selon laquelle, lors de la prochaine transition du chef de la direction, elle séparerait son président du conseil d'administration et son chef de la direction. GPTD n'est qu'un des nombreux investisseurs dans la société, alors nous ne pouvons pas affirmer l'influence directe de notre engagement ou de nos votes par procuration dans la mise en place de la nouvelle politique de l'entreprise.

Cependant, compte tenu du fort soutien des actionnaires aux propositions demandant un président du conseil d'administration indépendant au cours des dernières années (33 % à 47 % des actionnaires ont voté en faveur de ces propositions), nous considérons la nouvelle politique de la société comme une réponse possible aux opinions collectives sur l'avantage d'une surveillance indépendante du conseil d'administration.

Nous avons également appuyé une autre proposition d'actionnaire visant à demander que d'autres améliorations soient apportées à la politique afin de fournir des précisions supplémentaires sur la dynamique d'indépendance de tout nouveau président du conseil d'administration.

Suivez Gestion de Placements TD



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Gestion de Placements TD Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD}Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.